Cahier des charges

Prestations de formation professionnelle

Thématique : Sécurité
Action : 13.3
Conduite sur neige et glace

Innovation & Développement Tourisme
20 avenue du Parmelan – 74000 ANNECY
Téléphone : 04 50 45 45 73 – contact@idt-hautesavoie.com – **www.idt-hautesavoie.com**

Organisme de formation enregistré sous le numéro 82 74 010 35 74 auprès du préfet de la région Rhône-Alpes
Association loi 1901 – code NAF 7911Z – N°SIRET 343.384.939.00025

Contexte général

Innovation & Développement Tourisme (anciennement UDOTSI 74) a créé son organisme de formation professionnelle enregistré en Préfecture de Région depuis 1996, sous le numéro 82 74 010 35 74. A ce titre, elle rend compte de son activité par le biais d'un bilan pédagogique et financier adressé à la DIRECCTE chaque année.

Innovation & Développement Tourisme construit, met en œuvre et gère le plan départemental annuel de formation à l'attention de ses adhérents : Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Haute-Savoie (OTSI).
Le plan départemental annuel de formation d'Innovation & Développement Tourisme contribue à la professionnalisation des personnels et cadres dirigeants afin de permettre une adaptation permanente à l'évolution des missions et des métiers des organismes de tourisme.
Il s'adresse aussi aux administrateurs bénévoles impliqués dans la vie des OTSI, et depuis 2014, aux structures adhérentes des OTSI (hébergeurs, prestataires d'activités, collectivités…).

Dans le déploiement de son dispositif de formation, Innovation & Développement Tourisme place l'humain au cœur du dispositif. Il s'attache notamment à mettre en œuvre, privilégier les éléments suivants :

- La proximité des lieux de formation,
- Un accueil dynamique, chaleureux, personnalisé, convivial,
- Des programmes et contenus de formation adaptés aux attentes et profils des participants,
- Le développement du travail collaboratif, le partage d'information, le réseau,
- L'ouverture des formations aux partenaires des offices de tourisme.

Innovation & Développement Tourisme assure une veille technique et juridique et se veut force de proposition pour une offre de formation innovante, pertinente au regard des enjeux et des évolutions du secteur du tourisme. Il contribue ainsi à la qualité de l'accueil touristique en Haute-Savoie.

Contexte dans lequel s'inscrit le besoin en formation

La conduite sur glace ou sur neige est un véritable défi pour certains. Pour avoir une plus grande confiance en soi lors d'une conduite sur routes enneigées ou verglacées, il faut être capable d'avoir les bons réflexes et les différentes techniques pour savoir contrôler et maîtriser son véhicule en cas de perte de contrôle.

Il s'agit donc de proposer une formation de conduite sur neige et glace afin d'acquérir les bonnes techniques quel que soit le véhicule utilisé et davantage de confiance en soi.

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de : circuler en toute sécurité sur des routes enneigées et verglacées.

Public concerné

La formation s'adresse à : tout public.

Le prestataire définit les pré-requis dans son offre de service.

Eléments de contenus et capacités à développer

Cette action vise à être la plus opérationnelle et concrète possible. Elle devra donc être adaptée aux profils, attentes et contexte de chacun des participants et enfin privilégier temps d'apport de connaissances et exercices pratiques à partir, par exemple, des cas des stagiaires.

Attention : cette liste n'est pas exhaustive et demande à être complétée au regard de l'objectif de formation énoncé et de l'expertise développée par le formateur sur ce sujet.

- L'éducation du regard,
- Le contrôle du dérapage,
- Le contrôle du sous virage,
- Le contrôle d'un "tête à queue",
- Le freinage d'urgence,
- L'appel contre appel.
- …

Conditions d'ouverture des formations – annulation / reports

Les sessions de formation sont ouvertes à partir de 6 stagiaires minimum.

Innovation & Développement Tourisme se réserve le droit, pour des raisons stratégiques, d'ouvrir une session en-deçà de 6 participants.

Innovation & Développement Tourisme se réserve le droit d'annuler ou de reporter les sessions dont l'effectif est inférieur au seuil défini ci-dessus dans un délai de 10 jours avant la date prévue de réalisation, et ce, sans dédommagement du prestataire.

Tout report ou annulation du fait du prestataire doit pouvoir être identifié comme une cause recevable. Toute annulation doit être justifiée par écrit à Innovation & Développement Tourisme au moins 15 jours avant la date prévue (sauf cas de force majeure).

Conditions d'exécution

Période, durée et séquençage de la formation :

Nombre de sessions et durée prévisionnelle de la formation :
Pour l'année 2019-2020, Innovation & Développement Tourisme souhaite programmer 2 sessions pour cette formation de 1 jour (soit 7 heures).
Ces éléments sont donnés à titre indicatif. Dans l'hypothèse où la durée prévue ne serait pas en cohérence avec les objectifs indiqués, le prestataire pourra proposer une durée qui lui semble mieux adaptée au contenu pédagogique.

Période :
Les actions de formation sont planifiées sur l'année civile à l'exception des périodes de vacances scolaires (toutes zones confondues).

Ces périodes tiennent compte des contraintes d'activité de nos adhérents. En fonction des inscriptions effectives, Innovation & Développement Tourisme pourra être amené à proposer d'autres dates de formation que celles inscrites dans l'offre de formation ou initialement retenues. Le prestataire s'engage à faire preuve de flexibilité et à s'efforcer de trouver une date satisfaisante pour les stagiaires et lui-même.

Lieu ou zone géographique où sera dispensée la formation :

Les actions de formation se déroulent dans une des communes du département de Haute-Savoie, chez le prestataire.

Eléments pris en charge par Innovation & Développement Tourisme et moyens mis à disposition du prestataire :

Innovation & Développement Tourisme gère :

- La communication de l'offre de formation,
- Les inscriptions des stagiaires à chaque session de formation,
- Les conventions de stage,
- Les convocations des stagiaires,
- Les facturations aux stagiaires et/ou aux OPCA.

Innovation & Développement Tourisme fournit aux prestataires :

- Les éléments d'identité et/ou logo et/ou modèle de documents – supports à utiliser,
- Le modèle de feuille de présence,
- Le formulaire de décharge pour départ anticipé,
- Un support de présentation d'Innovation & Développement Tourisme,
- Le catalogue de formation d'Innovation & Développement Tourisme.

Méthodes et supports pédagogiques

Engagements des formateurs prestataires :

Le prestataire retenu intervient en qualité de sous-traitant pour le compte d'Innovation & Développement Tourisme. En qualité de sous-traitant, le prestataire s'engage à :

- Présenter Innovation & Développement Tourisme aux stagiaires à partir du support fourni par Innovation et Développement Tourisme,
- Animer la formation dans le respect des objectifs prévus et selon le déroulé pédagogique prévu,
- Délivrer une prestation de qualité conformément au décret n°2015-790 du 30 juin 2015,
- Remettre un support pédagogique écrit de bonne qualité à chaque stagiaire respectant les éléments d'identité/logo fournis,
- Fournir le matériel pédagogique nécessaire à l'animation de la formation,
- Informer Innovation & Développement Tourisme de toute difficulté rencontrée avant, pendant et après la formation.

Modalités d'évaluation de la formation

Innovation & Développement Tourisme fournit aux prestataires :

- Le modèle de questionnaire de satisfaction à remplir par les stagiaires en fin de formation.

Le prestataire retenu s'engage à :

- Demander aux stagiaires de renseigner le questionnaire de satisfaction,
- Concevoir et réaliser une évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques au nom d'Innovation & Développement Tourisme, pour chaque participant, conformément aux obligations légales concernant les activités de formation, sous la forme de son choix : tests de contrôle de connaissance, fiches d'évaluation, entretiens, QCM…
- Adresser à Innovation & Développement Tourisme, dans un délai de 2 semaines maximum, les feuilles de présence signées, les questionnaires de satisfaction renseignés, les évaluations de l'atteinte des objectifs et, le cas échéant, les formulaires de décharge pour départ anticipé.

Sanction de la formation

Innovation & Développement Tourisme gère :

- La transmission aux stagiaires des attestations de formations faisant mention des acquis de la formation.

Suivi post formation

Le prestataire retenu s'engage à :

- Faire un bilan écrit (mail) ou oral de la réalisation de l'action de formation et préciser si des ajustements ont été effectués, dans un délai de trois jours maximum après la formation,
- Assurer un suivi post formation (réponse à des questions posées par les apprenants par téléphone ou par mail) pendant 2 mois par l'intermédiaire d'Innovation & Développement Tourisme,
- Etre force de proposition pour améliorer les sessions suivantes.

Prix et règlement

Prix :
600€ à 1000€ HT par jour selon la nature de la formation et les prix généralement constatés sur le marché de la formation continue en région.

A titre exceptionnel, un dépassement pourra être admis en fonction de la qualité de la proposition et des intervenants. Le surcoût devra être justifié dans la proposition.

Le prix doit comprendre tous les frais afférents à l'action (déplacement, frais pédagogiques…). Un changement éventuel du lieu initial, au sein du département de la Haute-Savoie, ne saurait entrainer de surcoût, notamment au titre des déplacements.

Modalités de facturation :
L'action sera facturée par le prestataire à Innovation & Développement Tourisme au terme de sa réalisation et au prorata du nombre de jours réalisés.

Modalités de règlement :
Par chèque dans un délai de 30 jours, à partir de la réception de la facture et des pièces demandées.